Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_23-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
TARIFS 2026 – MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.
Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme LE MOEL RAFLIK

En accord avec les Orientations Budgétaires sous réserve de leur confirmation, il est proposé d'augmenter les tarifs de la médiathèque de 1% pour 2026.

Sous réserve de la validation de cette hypothèse les tarifs de la médiathèque 2026 qui en résulteront seront :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_23-DE

	Abonnés (tous supports)	**2025**	**Proposition 2026**
LANESTER	Adulte	10,77 €	10,90 €
	Enfants, Jeunes jusqu'à 25 ans Première inscription « Adulte résidant à Lanester »	Gratuité	Gratuité
	Situation sociale particulière (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux : bénéficiaires RSA (revenu de solidarité active), ASPA (allocation solidarité personnes âgées), AAH (allocation adulte handicapé), ADA (allocation demandeur d'asile) sur présentation de justificatifs	Gratuité	Gratuité
	Étudiants titulaires d'une carte d'étudiant en cours de validité	Gratuité	Gratuité
	Abonnements Collectivités (Établissements scolaires, services municipaux, associations)	Gratuité pour les professionnels exerçant des actions pédagogiques en direction des Lanestériens	Gratuité pour les professionnels exerçant des actions pédagogiques en direction des Lanestériens
EXTERIEUR	Adulte	31,37 €	31,70 €
	Enfants, Jeunes jusqu'à 25 ans	20,91 €	21,15 €
	Situation sociale particulière (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux : bénéficiaires RSA (revenu de solidarité active), ASPA (allocation solidarité personnes âgées), AAH (allocation adulte handicapé), ADA (allocation demandeur d'asile) sur présentation de justificatifs	Gratuité	Gratuité
	Étudiants titulaires d'une carte d'étudiant en cours de validité	Gratuité	Gratuité
	Abonnements Collectivités (Établissements scolaires, services municipaux, associations)	31,37 €	31,70 €

Autre proposition : maintien des forfaits 2022 pour les documents non restitués.

Les documents non restitués font, après 3 rappels successifs, l'objet d'un recouvrement selon la tarification suivante :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_23-DE

1. Les livres adultes, jeunesse, mangas et revues sont facturés au prix d'achat du livre ou de la revue en librairie.
2. Les documents multimédia 4 forfaits sont établis :
   - CD simple 20€
   - CD coffret 30€
   - DVD simple 40€
   - DVD coffret 60€

Concernant le renouvellement de la carte informatisée, il est proposé de maintenir le tarif facturé à l'adhérent en cas de perte, soit 1,50 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Ville, fonction 321, nature 7062

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Culturelle réunie le 2 décembre 2025,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la médiathèque Elsa Triolet pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : VOTE les tarifs susvisés de la médiathèque Elsa Triolet à compter de l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★